



10km de Koumac KNA 2024

REGLEMENTATION :

<u>ARTICLE 1 :</u>	L'ÉVÉNEMENT
<u>ARTICLE 2 :</u>	DETAILS DU PARCOURS
<u>ARTICLE 3 :</u>	PROCÉDURES D'INSCRIPTIONS
<u>ARTICLE 4 :</u>	CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS
<u>ARTICLE 5 :</u>	TARIF D'INSCRIPTION
<u>ARTICLE 6. :</u>	DOSSARDS
<u>ARTICLE 7 :</u>	CHRONOLOGIE
<u>ARTICLE 8 :</u>	RAVITAILLEMENTS
<u>ARTICLE 9 :</u>	BALISAGE
<u>ARTICLE 10 :</u>	SANITAIRES ET PARKING
<u>ARTICLE 11 :</u>	CONDITIONS GÉNÉRALES
<u>ARTICLE 12 :</u>	ENVIRONNEMENT
<u>ARTICLE 13 :</u>	POSTES DE CONTRÔLE, SECOURS
<u>ARTICLE 14 :</u>	SECURITE
<u>ARTICLE 15 :</u>	EQUIPEMENT
<u>ARTICLE 16 :</u>	ABANDON
<u>ARTICLE 17 :</u>	ASSURANCE
<u>ARTICLE 18 :</u>	CLASSEMENTS, RÉCOMPENSES, RESULTATS ET PHOTOS
<u>ARTICLE 19 :</u>	JURY D'ÉPREUVE
<u>ARTICLE 20 :</u>	ANIMATIONS
<u>ARTICLE 21 :</u>	DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

ARTICLE 1. L'ÉVÉNEMENT

KOUMAC NORD ATHLE organise « Le 10km de Koumac », le Lundi 1er Avril 2024.

C'est une course sur route, sur terrain goudronné et plat, qui sera
Organisé sur la commune de Koumac, et en passant sur la tribu de Wanac et Galagaoui.
Le départ se fera dans la rue Lucien Médéric, vers le tennis club.
L'arrivée se fera devant la mairie de Koumac.

Cette manifestation aura lieu sur le week-end de Pâques avec diverses activités sportives et culturelles aux alentours de Koumac (Course cycliste, visite des grottes, visite de la mine de Tiébaghi...).

Cet événement permettra de rassembler les gens autour d'une activité sportive accessible à tous, elle clôturera un week-end riche en activité où les gens venant du sud en sortiront avec de jolis souvenirs du Nord.

ARTICLE 2. DETAILS DU PARCOURS

- Distance : 10 km
 - Heure de départ : 08h00
 - Classement : oui (certificat ou licence)
 - Dénivelé : 30m D+
 - Nombre de dossards maximums : 300
- Age requis : nés en 2006 pour être classés et avant
- Justificatif d'aptitude : CF article 4 et autorisation parentale pour les mineurs

ARTICLE 3. PROCEDURES D'INSCRIPTIONS

La date limite des pré-inscriptions est le mercredi 27 mars 2024 à 20h00.
Inscriptions sur place le jour de l'épreuve s'il reste des dossards libres.

Il sera donc possible de s'inscrire selon deux modalités :

- L'Inscription sur internet (le lien sera communiqué via le Facebook « Koumac Nord Athlé ») :
 - Se connecter sur la plate-forme sur internet ;
 - Remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
 - Transmettre obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) ;
 - Procéder au règlement par carte bancaire.

Dès la fin de la transaction, le participant recevra un mail de confirmation d'inscription.

- L'inscription sur place (à compter de 6h30 le jour de l'épreuve) :
 - Remplir le formulaire d'inscription sur place ;
 - Transmettre obligatoirement une copie de son certificat médical (ou licence) ;
 - Procéder au règlement en argent liquide.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

L'événement est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non.

L'âge minimum de participation est de 16ans(cadets). Les handisports sont autorisés.

Nous rappelons que les mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents ou de leurs représentants et doivent remplir la case autorisation parentale lors des inscriptions en ligne et papier.

Si vous avez un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, de la course à pied, au triathlon, en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, il sera valable.

Cette présentation du certificat médical permet de savoir si vous êtes en bonne santé pour participer à cette épreuve et de permettre à notre association de pouvoir être en règle avec nos assurances fédérales et privées.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour information :

CATEGORIE /CODE/ ANNEE DE NAISSANCE

Masters /VE/ 1984 et avant

Seniors /SE/ 1985 à 2001

Espoirs /ES/ 2002 à 2004

Juniors /JU/ 2005 et 2006

Cadets /CA/ 2007 et 2008

DISTANCES MAXIMALES FIXEES PAR LA FFA CATEGORIES DISTANCES

Masters, Seniors, Espoirs Illimité

Juniors 25 km

Cadets 15km

ARTICLE 5. TARIF D'INSCRIPTION

Les montants des différentes inscriptions sont de 2000F.

ARTICLE 6. DOSSARDS

Les dossards ne peuvent être cédés ou vendus sans en avoir informé l'organisation :
koumacnordathle@gmail.com

Le retrait des dossards :

- Auprès du prestataire lors de l'inscription en ligne jusqu'au 28 mars 2024 à 12h00 (les précisions seront communiquées sur le site Facebook « Koumac Nord Athlé »)
- Le dimanche 1er avril 2024 sur place dès 6h30 jusqu'à 7h30

ARTICLE 7. CHRONOLOGIE

- A 6H30 : Ouverture des inscriptions et retrait des dossards ;
- A 7H30 : Fin des inscriptions et retrait des dossards ;
- A 07H45 : Consignes de départ et mot du directeur de course ;
- A 08H00 : Départ de la course ;
- A 09H30 : Fin des arrivées en face de la mairie ;
- A 11H00 : Remises de récompenses + *Tirage au sort* à côté de la mairie ;
- A 11H45 : Repas à côté de la mairie ;
- A 14H00 : Fin de l'événement.

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 4km(eau) et à l'arrivée (eau, fruits et boissons sucrées)
Une équipe contrôlera le passage de chaque coureur.

ARTICLE 9. BALISAGE

Le balisage sera assuré par des panneaux, de la rubalise ou des bombes de marquage biodégradable, qui seront retirés dès la fin des épreuves.
Des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques.
Des serres files seront présents pour sécuriser les parcours et assureront également le dé-balisage et le ramassage des déchets.

ARTICLE 10. SANITAIRES ET PARKING

Des sanitaires seront mis à la disposition au Gymnase de Koumac (En face de la Mairie)
Le skate-park de Koumac sera utilisé comme parking (Entre le départ et l'arrivée)

ARTICLE 11. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les concurrents s'engagent à se soumettre à ces règlements par le seul fait de leur inscription et par la signature du bulletin d'inscription. (Il sera demandé à chaque participant de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription).
Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ces règlements.

ARTICLE 12. ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent doit formellement être très respectueux de l'environnement. Ne rien jeter sur la route ou sur les bas-côtés, en dehors des zones de ravitaillement.

ARTICLE 13. POSTES DE CONTROLE, SECOURS

Un poste de secours sera jumelé au Poste de Contrôle situés au 4km.
Un poste de Secours sera positionné à l'arrivée.

Le dispositif de sécurité sera composé de :

- Une équipe de secouristes de pompiers de la SIVM. Les secouristes peuvent arrêter un concurrent dans le cas où ils jugent que celui-ci n'est pas en mesure de poursuivre sans risque pour sa santé ou sa vie, en lui enlevant son dossard. Réseau radio interne et avec l'organisation ;
- Une ambulance à l'arrivée ;
- Radios et téléphones portables pour les personnels de l'organisation ;
- Des véhicules de l'organisation seront sur le circuit de manière à pouvoir ramener les concurrents vers l'arrivée en cas d'abandon.

ARTICLE 14. SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs à moto, vélo ou autre moyen.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, voire d'annuler et reporter les épreuves prévues, avec remboursement possible.

La limite de temps pour la course est de 1h30.

Si le coureur poursuit au-delà du temps limite, ce sera sous sa responsabilité.

En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 15. EQUIPEMENT

Chaque concurrent doit être en possession de son dossard, mis en évidence sur le devant.

Équipement conseillé :

- ✓ Chaussures fermées ;
- ✓ D'une casquette ou autre.

ARTICLE 16. ABANDON

Si blessure, ou autre, le coureur doit alors prévenir un jalonneur et lui remettre son dossard, qui le remettra au PC course.

En cas d'accident d'un concurrent, il est obligatoire que les autres concurrents lui portent secours, et préviennent l'organisation (le jalonneur le plus proche).

Nous rappelons que les serre-files cheminent sur le parcours de sorte qu'ils ne doublent jamais le dernier concurrent.

ARTICLE 17. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile de la FF Athlétisme en ce qui concerne l'organisation, la couverture des organisateurs, des bénévoles et des concurrents même pour les non licenciés.

Se référer à l'Article 2 de la délibération n°118 CP/CP du 26 novembre 2018.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

ARTICLE 18. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES RESULTATS ET PHOTOS

Remise des récompenses à la mairie.

- Classement Scratch, 3 premiers Hommes et Femmes
- Classement du 1^{er} par catégorie et par sexe. (Lots non cumulables)
- Classement Handisports (licenciés Fédération Française de Handisports)

Tirage au sort des dossards de l'épreuve à l'issue.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et dès la fin de l'épreuve sur le site d'arrivée. Ils seront aussi publiés la Page Facebook « Koumac Nord Athlé » avec photos et vidéos.

ARTICLE 19. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de course ;
- de trois personnes du bureau de l'association ;
- et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course.

Le jury est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ARTICLE 20. ANIMATIONS

De manière à vous faire passer un après-midi agréable, sera mis en place de la musique durant tout l'événement, des stands et animations avec un speaker du départ à l'arrivée.

ARTICLE 21. DROIT A L'IMAGE, CONFIDENTIALITE

Des photographes ou des vidéastes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Les images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux et la communication de l'événement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

En vous souhaitant une belle course !



Daniella BROWN
Président du Koumac Nord Athlé
koumacnordathle@gmail.com